Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260930-202609_93-DE

Fouesnant les Glénan

Feuillet 2026-196

CONSEIL MUNICIPAL du 28 septembre 2026

Délibération n° 202609-9.3

L'an deux mille vingt-six, le 28 septembre à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 14 septembre 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno MERRIEN, Maire.

La séance, commencée à 18h30, s'est terminée à 21h46.

Madame Clarisse MORVAN est élue secrétaire de séance.

Etaient présents :

MERRIEN Bruno	FREDOU Anne	LE GOFF Roger
BACCON Cindy	GARCIA Anna	MERRIEN Alain
CAMPREDON Virginie	GOSSET Alain	LINTANF Maël
CARAMARO Laure	GUEGUEN Valérie	MORVAN Clarisse
CHANDELIER Joël	GUILLOU Daniel	PIGUEL LOZAC'H Jean-Michel
CORNEC Gildas	JAN Christine	REMOND Christelle
de MONTECLER Paul	JEZEQUELLOU Jean-Loïc	SAVINA Véronique
DESBOIS Cécile	KALITA Olivier	SIMON Maxime
ESNAULT Vincent	LE CAIN Laurent	SMIS Peter
ETESSE Sandrine	LE FLOCH Catherine	TABARLY Cécile
EVEN Marie-Christine	LE GOARDET Marie-Thérèse	TOUCHARD Francis

TABLEAU DES EMPLOIS : SUPPRESSION D'EMPLOI

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur concernant la suppression d'un emploi d'assistant administratif RH, emploi de catégorie C, créé à temps complet par la délibération 9.5 du 20 décembre 2023 dans le cadre d'un maintien dans l'emploi,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu l'avis favorable des membres du Conseil Social Territorial du 10 septembre 2026 pour la suppression de ce poste,

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260930-202609_93-DE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- décide la suppression de l'emploi d'assistant administratif RH créé à temps complet par délibération du 20 décembre 2023.

Fouesnant, le 29 septembre 2026

La Secrétaire de séance	Le Maire,
Clarisse MORVAN	Bruno MERRIEN